



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IVG

Question écrite n° 130720

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur le bilan et les perspectives de l'action menée par le Gouvernement en matière de sexualité des jeunes, dans le but de prévenir les grossesses non désirées et de réduire le nombre des avortements. La sexualité des jeunes (15-25 ans) est un enjeu majeur de politique publique sur les plans tant éducatif que sanitaire. Il s'agit notamment de prévenir les grossesses non désirées et les infections sexuellement transmissibles. Le 16 février 2012, le professeur Israël Nisand lui a remis son rapport sur la contraception et l'avortement. Or certaines des propositions de ce rapport préoccupent les associations soucieuses du contenu éthique de l'éducation sexuelle des jeunes et qui considèrent que le « tout contraceptif » n'est pas la solution à la diminution des avortements, à la responsabilisation des jeunes et au problème de la grossesse des mineures. Ces associations constatent en effet que la contraception ne permet pas de réduire le nombre des avortements puisque, entre 2001 et 2007, en dépit de la généralisation de la pilule, le nombre d'interruptions volontaires de grossesses a augmenté chez les mineures. Ces associations estiment que, pour réduire efficacement l'avortement, l'éducation affective et sexuelle est primordiale et que, là comme ailleurs, le rôle des parents est déterminant. C'est pourquoi il lui demande de quelle façon et suivant quel calendrier le Gouvernement compte agir pour améliorer en ce sens la prévention des grossesses non désirées et la réduction du nombre des avortements.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130720

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2387

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)